

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	13.03.2019	8h17	19.121	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical		
Titre : Suppression des indemnités fédérales pour les requérants d'asile non renvoyés, quid du canton de Neuchâtel ?		
Contenu : Les indemnités supprimées par la Confédération à nos voisins vaudois, pour les requérants d'asile non renvoyés selon les accords de Dublin, représentent un montant de 4 millions de francs, pour une période allant du 1 ^{er} octobre 2016 à fin 2018. Le canton de Neuchâtel se retrouvera-t-il, à terme, dans une situation similaire et, si oui, pour quel montant estimé ?		
Développement : Ce n'est pas moins de 6 millions de francs qui ne seront pas versés aux cantons par la Confédération, dans le cadre du renvoi des requérants d'asile. Depuis la mise en œuvre de la révision de la Loi sur l'asile du 1 ^{er} octobre 2016, la Confédération est en droit de refuser des indemnités forfaitaires aux cantons qui ne rempliraient pas leurs obligations. Devons-nous donc nous attendre à ce que notre canton soit touché par une telle décision, ou alors a-t-il été irréprochable dans le renvoi des requérants d'asile et de ce fait, ne serait pas impacté financièrement ?		
Demande d'urgence : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Nicolas Ruedin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Frédéric Matthey-Doret	Pierre-André Steiner	Hermann Frick
Bruno Cortat	Jean Fehlbaum	Alain Gerber
Jean-Paul Wettstein	Andreas Jurt	Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean
Quentin Di Meo	Béatrice Haeny	Fabio Bongiovanni
Matthieu Aubert	Michel Robyr	